

PROCES - VERBAL 3/2007

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 23 MAI 2007 à 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal de la séance du 25 avril 2007	2
• Communications du Bureau	2 - 5
• Communications de la Municipalité	5 - 6
• Ordre du jour :	
- Préavis 07/2007 MISE A JOUR DE LA VERSION DU LOGICIEL DE FACTURATION DES SERVICES INDUSTRIELS	7 - 8
- Préavis 08/2007 CHEMIN DU CAUDOZ – REMPLACEMENT DES CONDUITES INDUSTRIELLES, MISE EN SEPARATIF ET REFECTION DE LA CHAUSSEE	8 - 10
- Préavis 19/2006 ARRÊTE D'IMPOSITION 2007	10 - 16
- INTERPELLATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALEXIS BALLY « LA MOBILITE DOUCE »	17 - 18
- INTERPELLATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALEXIS BALLY « PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BÂTIMENTS »	18 - 21
- INTERPELLATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FRED OSCAR PFISTER SUR « LES ECONOMIES REALISEES PAR LA MUNICIPALITE »	21 - 22
- PROPOSTIONS INDIVIDUELLES & DIVERS	
Madame Annie MUMENTHLER	
- Assurances des biens communaux	22 - 23
Mesdames Valérie BORY BEAUD & Irène GARDIOL	
- Informations sur l'essai de blé OGM au Caudoz	23
Madame Marianne HEFHAF	
- Colonies des Mosses et des Monts-de-Pully	23 et 25

Monsieur Claude DOMENJOZ	
- Rapports des commissions	24 - 25
Monsieur Jean-Philippe CLAVEL	
- Tarifs des colonies de vacances et des écoles à la montagne	25 - 26

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 72 présents, rejoints par 4 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 55 de notre règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 20 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Valérie ANNEN, Edna CHEVALLEY, Véréna KUONEN, Marie-Jocelyne MICHEL, Nicole PANIZZON, Catherine ZWAHLEN-MASSON, Edith CAREY, Suzanne TRACHSEL, Michèle RANDIN, MM. Olivier BURNET, Christian COCHARD, Bernard HENRIOUD, Stéphane MAYOR, Frank MONNIER, Fabio OLIOSI, Jean-Marie PIDOUX, Philippe WEBER, André OGAY, Christophe RANDIN et Rachid YEKKOUR. Le Président souhaite dire un mot au sujet de Monsieur Olivier BURNET. Il a eu un téléphone avec lui aujourd'hui, M. Burnet a quelques problèmes de santé, il a dû être hospitalisé un bon moment au CHUV. Il est de retour chez lui actuellement. Il se porte pas trop mal, alors on ne peut que lui souhaiter nos meilleurs vœux de rétablissement.

Messieurs les Conseillers Roland DUBOIS et François RANDIN sont annoncés avec un petit peu de retard.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Gérald FONTANNAZ, Président du Conseil communal de Paudex ; M. Nicolas CONRAD, ancien député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre nos débats de ce soir, Madame Nina BRISSOT-CAREL, rédactrice en chef du REGIONAL.

Le Président remercie les personnes du public pour leur présence et leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil.

Le Président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal des 25 avril 2007 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2007 est adopté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis notre dernière séance du Conseil communal du 25 avril 2007 votre Président a

représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

- 29 avril 2007 Culte et assemblée générale du secteur Pully La Rosiaz de la paroisse réformée Pully-Paudex à l'église de la Rosiaz
- 2 mai 2007 Traditionnel spectacle du « Carrefour chassons » donné à l'Octogone par les élèves des classes enfantines et primaires de l'établissement Pully-Paudex-Belmont, qui avait pour thème cette année « un voyage au tour du monde » qui était très coloré
- 7 mai 2007 Assemblée générale de l'USLP (Union des Sociétés Locales de Pully) à la Maison Pulliérane
- 8 mai 2007 Assemblée générale de Promotion Pully-Paudex, suivi d'une intéressante conférence sur le déplacement de la barque la Vaudoise à Brest en 2004 et sur l'opération cabotage 2007, à la Maison Pulliérane. Il est à noter que la Vaudoise fera escale au Port de Pully les 26 et 27 juin 2007 dans le cadre de cette opération.

1.1.2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Je vais vous parler rapidement du vote en EMS. Comme je vous l'avais annoncé lors de notre séance du 14 mars dernier la section des droits politiques du département des institutions et des relations extérieures du Canton de Vaud et la Ville de Pully ont expérimenté lors des scrutins du 11 mars et 1^{er} avril 2007 une procédure visant à améliorer le vote dans les établissements médicaux sociaux. Le jeudi 10 mai dernier les membres du Bureau du Conseil ayant participé à cette opération et votre Président ont participé à une séance destinée à faire le bilan de cette expérience, ceci en compagnie des représentants de la Fondation Pré Pariset, de Monsieur Muhl de l'Etat de Vaud et de Monsieur Chevalier, greffe municipale. Il ressort de ces tests, que la méthode appliquée actuellement et depuis quelque temps déjà dans les EMS de Pré Pariset et du Pré-de-la-Tour est suffisamment bonne pour pouvoir être recommandée ailleurs dans le Canton. La présence en tant qu'observateurs de délégués des Bureaux des Conseils communaux concernés sera également conseillée aux Communes respectives. Pour plus d'information vous pouvez vous adresser à l'un ou l'autre des membres du Bureau.

Avant sa séance du 18 avril 2007, le Bureau du Conseil avait été saisi par le groupe de travail chargé de la refonte du règlement du Conseil, concernant différents points ayant très à l'organisation spatiale de la salle du Conseil, c'est-à-dire celle où nous siégeons actuellement. Notre Bureau a lancé le débat, lors de sa séance d'avril, et a, après mûre réflexion de chacun de ses membres, repris la discussion à ce sujet lors de sa séance du 16 mai dernier. Les points suivants ont été abordés : La disposition des tables lors des séances du Conseil. Une autre disposition, par exemple en arrondi, que celle usuelle serait-elle plus judicieuse ? Point deux, l'emplacement de la Municipalité par rapport au Président du Conseil. Une trop grande proximité pourrait-elle être nuisible ? Troisième point abordé, la position des rapporteurs de commission. Le rapporteur est-il à sa place actuellement ou devrait-il faire face à la salle ? Après discussion, le Bureau est arrivé aux conclusions suivantes : Un changement de disposition des tables ne nous semble pas vraiment opportun, le Conseil semble fonctionner convenablement à l'état actuel. Les scrutateurs et notre secrétaire ont toutefois parfois de la peine à compter correctement les voix, non parce qu'ils ne voient pas les Conseillères et Conseillers, mais parce que l'expression du vote de

ceux-ci n'est pas toujours très claire. Le Bureau propose par conséquent propose que chaque Conseillère et Conseiller dispose dorénavant d'un carton de couleur de format A6 avec lequel il votera comme d'habitude en levant la main distinctement. Ce qui devrait faciliter le comptage. Concernant le point deux, le Bureau considère que la disposition actuelle de la Municipalité, de la secrétaire, des scrutateurs et du Président ne gêne nullement le bon déroulement des débats et désire conserver l'agencement actuel. Pour le point trois, donc la position des rapporteurs de commissions, le Bureau considère que la position actuelle des rapporteurs n'est pas idéale. Il propose qu'à l'avenir les rapporteurs de commissions prennent place sur le podium avec nous et à table entre notre secrétaire Madame Vallotton et les scrutatrices, scrutateurs. Après avoir consulté la Municipalité et le président de la commission chargée de la refonte du règlement du Conseil communal, nous sommes arrivés à la conclusion que ces changements pourraient entrer en vigueur à voir éventuellement déjà dès notre prochaine séance du mois de juin 2007.

1.1.3. CORRESPONDANCE

En date du 8 mai 2007 les présidents de partis et des groupes politiques ainsi que les membres de la sous-commission de gestion chargée de la sécurité sociale ont été informés par courrier électronique de la tenue d'une séance d'information au sujet de la régionalisation de l'action sociale RAS, Est lausannois – Oron – Lavaux. Cette séance s'est déroulée le jeudi 10 mai à Savigny. Je dois personnellement m'excuser auprès de vous pour cette information tardive dont je suis seul responsable.

Le Président a reçu lors de la dernière séance du Bureau du Conseil du 16 mai dernier, une lettre de Monsieur & Madame Ali et Myriam Hussein datée du 21 avril 2007, elle a mis quelque temps avant de me parvenir, et cette lettre concernait la pétition pour le déplacement de l'arrêt de bus N° 8 que nous avons traitée lors de notre dernier Conseil. Ce couple habitant l'avenue Général Guisan 22 me fait part de son opposition au déplacement de l'arrêt en question. Même si cette lettre m'est parvenue tardivement le Président va pouvoir leur répondre que notre Conseil a été plutôt de leur avis et qu'il a classé cette pétition sans suite.

Datée du 9 mai 2007, le Président a reçu une lettre du « Pully football » dont il lit quelques extraits : *Monsieur le Président, Chers Membres des sociétés locales, Par la présente nous avons le plaisir de vous informer que nous organisons notre traditionnel tournoi international junior « D » les 23 et 24 juin 2007. Comme nous l'avons fait déjà l'année passée nous souhaitons à nouveau mettre sur pied un tournoi mixte de football à 6, le samedi 23 juin de 18h00 à 21h00 environ, au centre sportif de Rochettaz.* Comme vous le savez peut-être c'est également le samedi 23 juin 2007 que sera inauguré le nouveau terrain synthétique de Rochettaz. Le Bureau du Conseil est prêt à former l'ossature d'une équipe si quelque-uns d'entre vous viennent lui apporter leur soutien. Merci de vous annoncer à la fin de ce Conseil auprès de Madame Vallotton ou du Président.

Le Président rappelle qu'une équipe du Conseil communal participera au concours du canot à rames organisé lors de la fête du sauvetage, dans 10 jours, le vendredi 1^{er} juin 2007. Nous ramerons au alentour de 20h35, venez donc nombreux soutenir l'équipe du Conseil qui a un grand besoin d'encouragement.

1.1.4. INTERPELLATIONS, MOTIONS, POSTULATS

En début de séance le Président a reçu une interpellation de Madame la Conseillère Irène GARDIOL qui conformément à notre règlement sera développée au point 7 de notre jour « Propositions individuelles et divers ».

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Sur votre table vous avez la liste des communications de la Municipalité, c'est-à-dire le résumé des décisions municipales de mi-mars à mi-avril 2007, ainsi qu'une information concernant la réfection urgente de la route de Chenaulaz.

Les événements de ces derniers jours nous ont fait préparer deux autres communications que j'ai le privilège de vous lire. La première, il s'agit d'une information courte, mais vous renseignant sur le cambriolage du bâtiment administratif du Prieuré. En date du 16 mai 2007 vraisemblablement en 1h15 et 2h15 du matin les locaux administratifs situés à l'avenue du Prieuré 2 ont été cambriolés, le ou les auteurs de ce méfait ont forcé la porte principale du bâtiment puis celles des bureaux, de l'argent liquide ainsi qu'un appareil photo numérique ont été dérobés. Ces valeurs étaient conservées dans des coffres, meubles et locaux dûment fermés à clé. Des dégâts de faible importance ont été causés à plusieurs portes et meubles de bureau. Une plainte pénale a été immédiatement déposée et une déclaration de sinistre a bien entendu été transmise à notre assureur qui devrait prendre ces frais en charge. La Municipalité étudiera prochainement si des mesures de protection supplémentaires devraient être mises en œuvre afin d'améliorer la sécurité de ce bâtiment.

Le deuxième communication, je vous lis le tire c'est « La dissémination expérimentale de plantes génétiquement modifiées ». Vous avez tous appris par les médias, la presse s'en est fait largement l'écho, de la demande d'autorisation pour la dissémination expérimentale de plantes génétiquement modifiées, émanant de l'Office fédéral de l'environnement et devant avoir lieu sur les terrains de la station viticole du Caudoz à Pully. Au-delà de la réaction naturelle, voir émotionnelle suscitée par cette annonce, la Municipalité souhaite replacer la démarche de l'Office fédéral de l'environnement dans un contexte plus factuel. Informé par le directeur de la station agro scope Changin – Wädensvil, c'est le nom officiel de la station viticole de Pully, à fin mars la Municipalité lui répondait par la lettre le 16 avril 2007 en ces termes je cite : *La Municipalité a pris acte de vos intentions de planter dans un premier temps du blé conventionnel, en vu de tester le sol. A la suite et en fonction des résultats cette première opération, vous envisagez de procéder à un essai avec du blé génétiquement modifié OGM. Même si elle bien consciente que celui-ci n'est pas formellement décidé, (donc ce test) et qu'il ne serait consacrer qu'à la recherche, la Municipalité considère que ce dossier est pour le moins délicat et qu'il ne manquera pas de provoquer des réactions, notamment au sein des milieux proches de la protection de la nature. Forte de ce constat, la Municipalité souhaite vivement qu'une information claire soit faite le moment venu et par vos soins, afin d'éviter que de telles réactions prennent une ampleur disproportionnée et que la Municipalité soit considérée comme partie prenante à ce type d'essai sur territoire Pulliéran. En effet, si la Municipalité n'entend pas s'opposer à votre projet, il ne serait en revanche pas raisonnable pour elle de le cautionner formellement.* Partant de cette position claire et respectueuse des parties d'avoir le droit d'être informées, nous avons reçu le 8 mai par téléphone, l'annonce sans plus, de la publication de la demande de l'office fédéral de

l'environnement, dans la feuille des avis officiels fédérale du 15 mai 2007. Cette information téléphonique a été confirmée par lettre reçue le 14 mai 2007, avec la documentation mise en consultation. La Municipalité dans sa séance de ce jour en a donc discuté et tient à réaffirmer qu'elle n'entend pas à être considérée comme partie prenante à ces tests et qu'il appartient aux organes demandeurs en l'occurrence l'Office fédéral de l'environnement et l'Institut des sciences végétales de l'EPFZ d'apporter une information exhaustive sur cette expérimentation, en organisant pour le moins une séance publique, comme nous le leur avons suggéré dans les conclusions de notre lettre du 16 avril dernier et je cite : *Le sujet étant délicat, de même que la position de la Municipalité, cette dernière vous recommande de prendre toutes précautions utiles, autant que faire se peut,, les inévitables remous qu'une telle expérience pourrait engendrer.*

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Les travaux de rénovation de terrain synthétique de Rochettaz se sont terminés en août dernier. La Municipalité souhaite vous inviter à une petite cérémonie d'inauguration qui aura lieu sur place lors du tournoi international de Pully football. Le Président a déjà donné la date, je vous la répète le samedi 23 juin 2007 à 18h00, avant le tournoi des sociétés locales qui fait partie inhérente de cette manifestation. Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux sur place.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que tous les Conseillères et Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par notre règlement du Conseil communal. Toutefois, suite à notre séance du 25 avril 2007, le Président est contraint de soumettre au Conseil une modification de l'ordre du jour, qui nous est imposée par l'article 68, alinéa 3 de notre règlement du Conseil, en effet Monsieur Alexis BALLY avait développé deux interpellations auxquelles la Municipalité n'avait pas apporté de réponse, or selon l'article 68 qui est le suivant : *La Municipalité répond de suite ou au plus tard dans la séance suivante*, le Président propose de modifier l'ordre du jour de manière suivante : En ajoutant un point 4 nouveau, où nous traiterons de la suite l'interpellation de Monsieur Alexis BALLY sur la mobilité douce, ainsi qu'un point 5 nouveau, où nous traiterons de la suite de l'interpellation de Monsieur Alexis BALLY sur les Performances énergétiques des bâtiments et enfin un point 6 nouveau, où Monsieur le Conseiller Fred Oscar PFISTER développera son interpellation sur les économies réalisées par la Municipalité, puisque le développement de cette interpellation soutenue par plus de cinq membres de notre Conseil avait été repoussée le 25 avril à la séance de ce soir. Le point 4 de notre ordre du jour « Propositions individuelles et divers » deviendra le point 7.

Le Président demande s'il y a une autre proposition de modification de l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. Préavis 07/2007 MISE A JOUR DE LA VERSION DU LOGICIEL DE FACTURATION DES SERVICES INDUSTRIELS.

Présidente : Mme Michèle VIBERT

Membres : Mmes Véréna KUONEN, Claire-Lise TILLE,
MM, François BRUNETTO, Gérald CUCHE,
André LAPEYRE, Ernest MOSER, Fabio
OLIOSI, Jean-Marie PIDOUX

**4. Préavis 08/2007 CHEMIN DU CAUDOZ – REMPLACEMENT DES
CONDUITES INDUSTRIELLES, MISE EN SEPARATIF
ET REFECTION DE LA CHAUSSEE**

Président : M. Louis SCHNEITER

Membres : Mmes Isabelle KRENGER, Muriel THALMANN,
MM. Olivier BURNET, Christian COCHARD,
Claude DOMENJOZ, Sébastien FAGUE, Pyrame
JAQUET, Erice LEBEL

3. Préavis 09/2007 ARRÊTE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2007
Commission des finances

**4. INTERPELLATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALEXIS BALLY
« LA MOBILITE DOUCE »**

**5. INTERPELLATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALEXIS BALLY
« PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BÂTIEMENTS »**

**6. INTERPELLATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FRED OSCAR
PFISTER SUR « LES ECONOMIES REALISEES PAR LA
MUNICIPALITE »**

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

3.1. Préavis 07/2007 MISE A JOUR DE LA VERSION DU LOGICIEL DE
FACTURATION DES SERVICES INDUSTRIELS

Le Président invite Madame la Conseillère Michèle VIBERT, présidente de la commission ad hoc, à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Nous allons voter cette nouvelle dépense, car nous ne pouvons pas faire autrement. Mais je tiens tout de même à vous rappeler que ce logiciel nous a déjà coûté deux fois 90'000.-- francs. J'espère que cette fois-ci ce sera la dernière.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Les conclusions de la commission ad hoc étant les mêmes que celles de la Municipalité, le Président ne les relit pas et passe au vote.

Le Préavis 07/2007 est accepté à l'unanimité.

3.2. Préavis 08/2007 CHEMIN DU CAUDOZ – REMPLACEMENT DES CONDUITES INDUSTRIELLES, MISE EN SEPARATIF ET REFECTION DE LA CHAUSSEE

Le Président invite Monsieur le Conseiller Louis SCHNEITER, président de la commission ad hoc, à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

C'est une toute petite question. Maintenant nous voyons que dans tous les préavis des travaux et des services industriels on fait état du PGE. L'Union Pulliérane souhaiterait qu'on nous donne une fois, d'ici la fin de l'année, un état d'avancement pour que l'on puisse comprendre où on en est dans tous ces travaux qui, pour être terminés, vont encore coûter quelque gros sous à la commune. Je remercie si cette question peut être prise en considération.

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

Je remercie Monsieur Marcel PASCHE qui a eu la courtoisie de m'informer que cette question serait posée ce soir, ce qui m'a permis de préparer une réponse. Vous posez, comme vous dites une petite question qui, en fait, appelle une réponse assez compliquée. Je vais essayer ce soir de simplifier au maximum, de vous donner une première information sur le PGE et d'élargir un tout petit peu la réponse, puisqu'il y a eu aussi des discussions assez longues dans le groupe sur la manière dont les priorités sont fixées par la Municipalité au sein de la DTSI, pour essayer de prendre les bonnes décisions au bon moment. Alors le PGE, qui est le Plan Général d'Evacuation des eaux ; je rappelle que les résultats seront connus à la fin de l'année, donc dans les délais que vous souhaitez pour une information. Et c'est clair qu'une information assez large sera transmise à votre Conseil à ce moment-là. Le résultat de cette longue étude mettra certainement en évidence, c'est plus qu'un espoir, tout ce qui est à faire encore dans ce domaine. La meilleure planification ne peut s'établir que sur des données sûres et une étude préalable bien conduite. Je crois que c'est le cas de cette étude. Elle permettra donc, dans le domaine de l'évacuation des eaux de dégager des priorités avec plus de pertinence qu'aujourd'hui. Et puis, je crois qu'il faut avoir l'honnêteté de le dire, elle permettra aussi de voir les efforts à faire et les coûts qui en découleront, non pas dans le détail, mais on verra un peu l'ampleur de la tâche, mais sur une base qui est solide. En ce qui concerne les autres réseaux qui sont simplement

les réseaux d'assainissement, je profite déjà de signaler que nous travaillons sur le futur plan directeur du réseau routier. Le réseau routier est peut-être celui que nous connaissons le moins dans la commune. Il prévoit aussi et nous travaillons aussi à la révision du Plan directeur du réseau de distribution d'eau, et cela pour dans les années 2008 et 2009. Une autre étude essaie de connaître l'opportunité qu'il y aurait d'utiliser un logiciel, qui permettrait de gérer au mieux les interventions sur les réseaux, pour qu'on le fasse au bon moment, en tenant compte des budgets qui sont à disposition et des objectifs en terme de maintien de la valeur des réseaux, puisque c'est une tâche qui nous est confiée. Le Conseil est certainement conscient que pour mener à bien ces planifications et les travaux qui en découlent, avec des outils modernes et assez pointus, des moyens seront nécessaires pour achever, pour conduire ces travaux. La mise en place d'un outil pointu, comme celui du PGE pour le réseau d'assainissement met en effet en évidence l'énorme quantité de travail qui est nécessaire pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Et je profite peut-être de donner quelques informations sur la manière que l'on a essayé d'avoir les priorités dans la planification sur les réseaux, la Commission de gestion d'ailleurs, vous le lirez je pense avec intérêt, a souhaité cette année voir un chantier de la genèse jusqu'au moment où les travaux sont terminés, il s'agit de l'Avenir. Au fond la première étape et vous la connaissez en tant que Conseillère et Conseiller c'est le fameux « PI » le Plan d'investissements dont vous prenez acte. Il est quinquennal, mais c'est un plan d'investissements qui est mis à jour régulièrement et pour faire cet exercice du plan d'investissement chaque responsable de réseau, d'après ces statistiques, d'après les données qu'il a, essaye de donner ces priorités. Pour le réseau d'eau potable, on se base sur la statistique des fuites, sur la base des données de l'âge des canalisations, - on en a un exemple ce soir, ce sont de très vieilles canalisations, donc ça va donner un élément de priorité à donner -. Il y a parfois des conduites qui ne sont pas conformes aux critères de l'ECA, et c'est un autre critère de priorité. Pour l'électricité, il s'agit quand on doit renforcer le réseau principal, par exemple parce qu'il faut remplacer d'anciens câbles qui sont encore isolés au papier/plomb. Sur la commune, il y en a de moins en moins, mais il y en a encore ou qui ont une trop faible section ou remplacer par exemple en priorité des armoires de réseau qui sont obsolètes ou effectuer certains bouclages de réseau. Pour l'assainissement je n'insiste pas, j'en ai dit quelques mots au sujet du PGEE. Un des moyens que nous avons de planifier le mieux possible c'est l'examen par des contrôles camera de l'état des conduites, la base de données de l'âge des canalisations, et puis les opportunités de mise en séparatif en tenant compte déjà des résultats partiels du PGEE auxquelles je faisais allusion tout à l'heure. Pour les routes, il y a tout un programme annuel de remplacement des tapis. Je rappelle qu'il est bien meilleur marché de remplacer relativement régulièrement et rapidement le tapis supérieur d'une route, que d'attendre que les dégâts soient causés par l'humidité, par exemple, à des couches inférieures. Si nous devons établir des priorités aussi dans le domaine la réparation des routes, on tient compte d'abord de la sécurité, de la qualité d'exploitation, par exemple, les fameuses ornières que vous constatez sur les arrêts de bus et lorsque de gros travaux sont entrepris la réfection de la chaussée n'est pas automatiquement faite. Ce soir c'est le cas, mais de cas en cas en regarde s'il faut refaire l'ensemble de la route. Pour le gaz, évidemment nous ne possédons pas le réseau de gaz, nous dépendons du service de Lausanne, ainsi qu'une partie du réseau de l'électricité, ce sont des éléments de coordination, qui interviennent ici avec les services de Lausanne pour que nous puissions au mieux planifier et prévoir les travaux à venir. En résumé, la planification des travaux sur les réseaux est issue de la prise en compte de toutes les priorités qui sont connues des services et échelonnées dans le

temps par ordre d'urgence. J'ajoute pour terminer en résumé que si la planification technique est relativement bien maîtrisée, elle le sera de mieux en mieux, en particulier dans le domaine des évacuations des eaux par le PGEE. Si cette planification technique est relativement bien maîtrisée, vous savez très bien qu'il y a d'autres impératifs qui ne sont pas techniques, qui sont des impératifs financiers, des impératifs budgétaires dont on doit tenir compte et qui ne permettent pas toujours d'avancer aussi vite et aussi bien que nous le souhaiterions, mais là, c'est le jeu politique entre les obligations de maintenir un réseau en bon état, les données techniques et puis les réalités financières, terre à terre auxquelles nous sommes tous confrontés.

A la demande du Président, Monsieur Marcel PASCHE déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote. Les conclusions du préavis de la Municipalité étant les mêmes que celles de la commission, le Président s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis 08/2007 sont acceptées à l'unanimité.

3.3. Préavis 09/2007 ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2007

Le Président invite Monsieur Christophe RANDIN, rapporteur de la Commission des finances, à venir lire son rapport. (voir archives). Monsieur Christophe RANDIN étant absent, le Président demande si un autre membre de la Commission des finances est volontaire pour venir lire le rapport de la Commission. Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD se propose de lire le rapport de la Commission des finances, avec les remerciements du Président.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

En tant que membre de la Commission des finances, je suis stupéfait de ce qui se passe. Stupéfait parce que d'abord aucun membre de la Commission des finances ne l'a reçu, par quelle voie, tant mieux parce qu'on a eu au moins une lecture. Je ne sais pas si vous Monsieur le Président vous l'avez eu. Mais ce n'est pas admissible que les rapports n'arrivent pas. On est en train de discuter si les rapports doivent venir 4 jours, 5 jours ou 6 jours à l'avance, c'est pire ils ne viennent pas. Alors je vous pose la question idiote, est-ce que vraiment on a le droit de voter quand un commissaire ne vient pas présenter son rapport ? Je pensais que le président de la Commission des finances serait là. Je lui en ai parlé lundi soir, je lui en ai parlé mardi et rien ne se fait. J'ai fait une erreur, j'aurais dû appeler l'administration. Mais quand même ce n'est pas normal. Et maintenant répondez, est-ce que l'on peut ou pas ? On a une chance, on a une lecture et ça j'espère que cela ne gêne pas la Municipalité pour qu'on adopte enfin ce préavis.

Le Président :

Je comprends votre indignation, je pensais que les commissaires, au moins tous les membres de la Commission des finances avaient tous reçu ce rapport. Ce n'est pas le cas !

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Pour préciser les choses, j'ai reçu ce rapport par email adressé aux membres de la Commission des finances et à son président.

Le Président :

Il semblerait donc que le rapport soit parvenu aux membres de la Commission des finances, en tout cas par courrier électronique. Il est vrai que ce n'est pas tout à fait la manière dont il faudrait procéder. Il me semble que malgré tout ce rapport a pu être transmis dans les groupes. *L'assemblée n'est pas d'accord avec le Président.* Si le rapport n'a pas pu être discuté, Monsieur le Conseiller Pasche et les autres membres de la Commission des finances du groupe de l'Union Pulliérane étaient probablement présents lors de la séance de préparation, donc ont pu présenter les conclusions de la Commission des finances. Je déplore ce fait, il faudra effectivement, repreciser les choses, en particulièrement au sein de la Commission des finances. Il me semble que la procédure à suivre en cas de la rédaction d'un rapport est claire, on peut même bénéficier de l'aide de l'administration communale pour le dactylographier, donc je crois que ça devrait être clair pour tout le monde. Je vous propose néanmoins, malgré tout de discuter de ce préavis important ce soir. Il me semble que si tous les groupes n'ont pas reçu le rapport, malheureusement et je le déplore, le préavis a pu être discuté dans tous les groupes sur la base des conclusions aussi de la Commission des finances, et que nous pouvons le discuter ce soir et poursuivre cette discussion. D'autre part il est vrai que le délai pour le vote de ce préavis, je ne le sais pas. Mais est-ce que la Municipalité veut intervenir pour apporter une précision à ce sujet ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

D'abord dans un premier temps, je vous prie de croire que la Municipalité est nullement responsable de l'envoi de ce rapport. Toutes les fois où nous avons été sollicités pour envoyer des rapports papiers ou des rapports par le biais d'email, nous l'avons fait de manière assez rigoureuse. Ça a été le cas pour le premier préavis, puisque la commission s'est tenue relativement tardivement. Alors, si véritablement au niveau d'un président de commission une impossibilité d'envoyer ces rapports, faites-nous signe, nous, au niveau de l'administration, nous pouvons nous en charger. Maintenant au niveau des délais, alors, nous avons reçu une lettre émanant du service de contrôle des communes, nous disant : « *vous êtes priés, Municipalité, de présenter un préavis à votre Conseil communal dans les meilleurs délais* ». Je vous laisse libre de juger de ce que cela veut dire. Je pense que les meilleurs délais, c'est la séance d'aujourd'hui. La séance prochaine, étant la séance sur les comptes, ça sera une séance assez chargée. Je n'aimerais pas pour ma part faire coïncider ces deux éléments. Je pense que ce soir est une date tout à fait correcte et nous répondons ainsi à la demande de l'Etat d'adopter un préavis dans les meilleurs délais, par rapport à la votation populaire qui a eu lieu le 11 mars 2007.

Pour éviter toutes discussions, tous problèmes, le Président propose de continuer la discussion. Mais il souhaite que le Conseil vote à ce sujet, et demande aux Conseillères et Conseillers qui sont d'accord de traiter ce préavis de lever la main.

Le Conseil décide de traiter ce préavis ce soir à une large majorité et une abstention.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond. Pour ce faire, il prie les membres du Conseil de prendre l'arrêté d'imposition, pour l'année 2007, tel que présenté par la Municipalité dans son préavis 07/2007. Il déclare que nous examinerons cet arrêté conformément à l'article 80 du règlement du Conseil communal. Il ouvrira la discussion sur chacun des articles et chiffres. Une votation interviendra si la discussion a été utilisée ou un amendement déposé, sinon le point concerné sera considéré comme adopté sans vote formel. Les amendements éventuels concernant ces points seront également votés à la clôture de la discussion sur chacun des points. Après le passage en revue de tous articles, le Président ouvrira une discussion générale qui précédera la votation sur l'ensemble de l'arrêté.

Le Président propose de passer immédiatement à l'article premier qui traite de la durée de validité de l'arrêté d'imposition, soit un an.

Article premier Il sera perçu pendant 1 an dès le 1^{er} janvier 2007

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, la durée de 1 an est adoptée.

Chiffre 1 Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers

Chiffre 2 Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales

Chiffre 3 Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise

Le Président rappelle que le % doit être le même pour ces trois chiffres et que le taux proposé par le Municipalité dans son préavis est de 69 %.

La parole n'étant pas demandée, les chiffres 1, 2 et 3 de l'article premier sont adoptés.

Chiffre 4 Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 4 est adopté.

Chiffre 5 Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 5 est adopté.

Chiffre 6 Impôt personnel fixe

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 6 est adopté.

Chiffre 7 Droits de mutations

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 7 est adopté.

Chiffre 8 Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 8 est adopté.

Chiffre 9 Impôt sur les loyers

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 9 est adopté.

Chiffre 10 Impôt sur les divertissements

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 10 est adopté.

Chiffre 10bis Tombolas, Lotos

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 10bis est adopté.

Chiffre 11 Impôt sur les chiens

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 11 est adopté.

Le Président demande si quelqu'un désire encore s'exprimer sur l'article premier pris dans son ensemble. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion. L'article premier est donc adopté.

La Président ouvre la discussion sur l'article 2.

Article 2

Chiffre 12 Impôt sur les patentes de tabacs

La parole n'étant pas demandée sur cet article. La discussion est close, l'article et son chiffre sont adoptés.

Article 3

Le Président rappelle que cet article figure dans l'arrêté d'imposition uniquement pour mémoire. Les points relatifs aux chiffres 13 et 14 mentionnés dans l'arrêté d'imposition sont abrogés dès le 1^{er} janvier 2006. La discussion sur cet article est par conséquent sans objet.

Articles 4, 5 & 5 bis. - Choix du système de perception

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, ces articles sont adoptés.

Article 6 Exonération

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, cet article est adopté.

Article 7 Paiement – intérêts de retard

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, cet article est adopté.

Article 8 Remises d'impôts

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, cet article est adopté.

Article 9 Infractions

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, cet article est adopté.

Article 10 Soustractions d'impôts

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, cet article est adopté.

Article 11 Commission communale de recours

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, cet article est adopté.

Article 12 - Recours au Tribunal administratif

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, cet article est adopté.

La Présidente ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis 09/2007 « Arrêté d'imposition pour l'année 2007 ».

Monsieur Jean-Blaise PASCOUD demande la parole :

Qu'il faille entrer en matière sur ce nouvel arrêté d'imposition 2007 ne faisait guère de doute, on imagine mal la commune de Pully privée de toutes recettes fiscales durant une année. Et le refus d'entrer en matière du Conseil ou le rejet même de l'arrêté d'imposition aurait semble-t-il pour effet une décision cantonale prorogeant l'arrêté d'imposition antérieur, ce qui n'est évidemment pas souhaitable. Cela dit notre groupe est partagé sur la position à suivre. Approuver cet arrêté ou s'abstenir et j'aimerais commenter brièvement ces deux positions. L'approbation par du principe du respect de la volonté de la majorité de la population et suit la position de la Municipalité qui prend en compte cette décision majoritaire, tout en restant persuadée, je cite : que sa proposition d'augmenter de manière raisonnablement le taux d'imposition communal, accepté dans une large mesure par le Conseil communal reste le meilleur et le seul moyen d'assurer une assise financière stable à long terme. Rappelant que cette conviction n'était pas celle des référendaires, pour lesquels il ne convenait non pas d'augmenter la fiscalité, mais d'agir sur les charges par des mesures immédiates, à moyen terme ou à long terme. Mais la fragilité des solutions proposées, dont nous avons eu un aperçu en Commission des finances, montrait bien que comme ils le déclaraient eux-mêmes l'assainissement des finances communales reste à faire. Les résultats des comptes 2006 peuvent donner à cette approbation du maintien du

coefficient à 69 % une apparente justification financière et les perspectives 2007 telles qu'elles sont connues actuellement peuvent nous reconforter sur l'assise financière à très court terme, c'est-à-dire 2006-2007, des finances communales. Il n'en reste pas moins que toutes les raisons qui avaient conduit la majorité de notre Conseil à approuver une augmentation du coefficient demeurent valables. Ceux des membres de notre groupe qui acceptent l'arrêté d'imposition le savent. Ils savent également que l'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Il s'agira pour notre Conseil d'opérer des choix douloureux et de fixer des priorités. Faut-il rappeler ici que la commission ad hoc a refusé d'entrer en matière sur les prestations communales non obligatoires. Voilà pour l'approbation. Pour l'abstention, plusieurs membres de notre groupe s'abstiendront, les comptes 2006 montent bien que sans les revenus extraordinaires qui constituent la vente des actions de la Compagnie Vaudoise d'Electricité et un rattrapage de plusieurs années d'impôts à la source, l'excédent des charges serait de 6,8 millions de francs. Ces charges ont pourtant été réduites de plusieurs millions de 2003 à 2006. Cet effort considérable de maîtrise des dépenses auquel le personnel communal a largement collaboré. La réduction drastique du volume des investissements annuels, on est à 5,4 millions maintenant, permet certes de contenir les effets néfastes d'un manque évident - pour nous évident en tout cas - de recettes fiscales. Mais il suffit d'observer la vie de la commune de Pully et de la comparer à celle d'autres collectivités locales pour constater le très grave danger de stagnation, voir de paralysie qui guette Pully, ville centre, qui n'a plus les moyens de ses légitimes ambitions. Les lignes directrices établies par la Municipalité qui mettent en lumière les objections et les actions à entreprendre sur la législature, le plan directeur, le PALM qui définissent les orientations du développement urbain risquent bien de rester lettre morte, faute pour notre Conseil de disposer de moyens financiers suffisants pour faire autre chose que des investissements de première nécessité, comme la restauration de conduites vétustes. Si notre commune s'endort, on pourra alors soutenir qu'un coefficient de 69 % c'est encore trop payé pour un dortoir, même s'il est de luxe et s'il reste quelques fleurs dans les giratoires. S'abstenir c'est en définitive donner acte de leur vote au tiers des pulliérans qui ont approuvé l'arrêté d'imposition et qui ne veulent pas voir leur commune privée des moyens nécessaires pour financer son avenir. J'ajoute que pour diverses raisons et afin d'éviter des effets rétroactifs indésirables, nous avons renoncé à déposer des amendements concernant les impôts fonciers et successoraux, mais il sera temps d'y revenir lors de la discussion de l'arrêté d'imposition 2008.

Monsieur Jean-Philippe CLAVEL demande la parole :

L'Union Pulliérane prend acte de la volonté populaire exprimée lors du référendum de mars 2007 et n'entend mener de combat d'arrière-garde. Par conséquent la majorité de l'Union Pulliérane accepte le présent préavis.

Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT demande la parole :

J'ai l'impression qu'il y a une erreur de plume qui a été commise qui se trouve après l'article 12. Il est dit : *Ainsi adopté par le Conseil général/communal dans sa séance du 15 novembre 2006*, or il me semble qu'il serait bien de prendre acte que ce sera le 23 mai 2007, ce qui nous éviterait certainement des problèmes par la suite.

Le Président remercie Monsieur Pierre-Laurent ROCHAT pour cette intervention, effectivement à la dernière page, après l'article 12 de l'arrêté d'imposition la date doit être modifiée.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Nous sommes dans un système politique dit de démocratie directe, nous siégeons donc ici exclusivement par la volonté du peuple. Il en résulte que notre principale obligation consiste à respecter les volontés populaires et non les escamoter. Je m'étonne que certains membres de cette assemblée fassent abstractions de cette évidence. Nous ne sommes pas au soviet suprême où les élus du parti n'avaient à tenir compte de l'avis de la population. Je pense que, ainsi que la Municipalité nous a donné l'exemple, nous ne pouvons que nous conformer aux désirs populaires. Et profite de cette opportunité pour porter à votre connaissance l'approche cantonale des résultats 2007 qui semblent être au moins aussi favorables que ceux de l'an passé.

Madame Irène GARDIOL demande la parole :

Très brièvement les écologies sont aussi partagés sur ce sujet. Certains s'abstiendront, d'autres le voteront, personne ne refusera bien sûr cet arrêté d'imposition. Mais, ceux qui s'abstiennent n'ont pas du tout l'impression de faire un combat d'arrière-garde, au contraire ils restent fidèles à leur conviction qu'ils avaient eues lorsque à la fin de l'année dernière ils ont soutenu la proposition de la Municipalité et ils ont voté pour la hausse, contre le référendum lors de la votation populaire. Ils respectent la volonté populaire, donc soit ils s'abstiennent, soit ils suivront la Municipalité.

Monsieur Claude DOMENJOZ demande la parole :

Juste à l'intention de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD, qui dans son explication nous a bien parlé que effectivement un tiers des Pulliérans seulement se sont déclarés en faveur du maintien des taux. Avec les chiffres on peut tout faire dire, rappelons quand même qu'il s'agit de 66,5 % de la population qui s'est exprimée à cet occasion et je voulais quand même le souligner.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote des conclusions du préavis 09/2007. Les conclusions de la Commission des finances étant les mêmes que celles de la Municipalité, le Président s'abstient de les relire.

Les conclusions du préavis 09/2007 sont acceptées par 47 voix pour et 27 abstentions.

3.4. INTERPELLATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALEXIS BALLY « LA MOBILITE DOUCE »

Le Président invite Monsieur Alexis BALLY à venir le rejoindre pour la discussion qui suivra la réponse de la Municipalité. Le Président rappelle que nous allons poursuivre le traitement de cette interpellation que nous avons entamée lors de nos deux dernières séances et précise que selon l'article 68 de notre règlement du Conseil et après le développement de l'interpellation, la Municipalité y répond en suite de quoi une discussion aura lieu. Cette discussion selon l'article 68 se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction ou par le passage à l'ordre du jour.

Le Président passe la parole à **Monsieur Gil REICHEN** :

En premier lieu, il convient de remarquer que la topographie en forte pente du

territoire pulliéran ne facilite pas les mobilités non motorisées, dites « douces » (marches à pied, vélo) en particulier pour les parcours Nord-Sud. Les différents paliers de Pully sont traversés par un réseau routier cantonal formé de trois axes principaux. Ce dernier à forte charge de trafic individuel motorisé crée des césures importantes au niveau des espaces publics. Il est l'héritage des années soixante, époque à laquelle le partage de l'espace public n'était pas la préoccupation majeure des ingénieurs du trafic, qui géraient principalement la question de fluidité. Le réseau secondaire de dessertes n'a lui subi, au cours du temps, que de légères et réversibles transformations, facilement adaptables pour permettre un usage plus contemporain du domaine public. Depuis l'établissement du plan directeur communal, à chaque intervention touchant le domaine public, la Municipalité initie une réflexion sur le réaménagement de surface afin de favoriser une meilleure cohabitation des différents usagers et créer une continuité des parcours piétonniers et cyclables. Dans un avenir proche, les mesures favorisant la mobilité douce du projet d'agglomération Lausanne-Morge (PALM) seront répercutées dans le schéma sectoriel de l'Est lausannois (SDEL) dont l'étude débutera cette année encore. A l'occasion du toilettage du règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions, actuellement en discussion, la Municipalité examinera l'opportunité de promouvoir la création d'emplacements de stationnement pour vélos qui compléterait l'article 27 du RCATC, qui renvoie déjà aux normes VSS pour les véhicules automobiles.

Le Président demande à Monsieur Alexis BALLY s'il a une remarque à formuler au sujet de la réponse de la Municipalité.

Monsieur Alexis BALLY :

Tout d'abord un petit mot sur le commentaire un petit peu pessimiste de la Municipalité sur l'usage du vélo à Pully. C'est vrai que Pully est en pente, mais il reste quand même pas mal de trajets horizontaux, notamment Pully-village, vers la gare où le vélo présente pas mal d'avantages. Actuellement aussi les vélos se sont bien améliorés, ça permet de faire des montées quasiment au ralenti à la vitesse de quelqu'un qui marche, par contre à la descente vous allez beaucoup plus vite. Et puis après tout un vieux crabe comme moi arrive à utiliser le vélo régulièrement, je ne vois pas pourquoi des plus jeunes que moi ne pourraient pas profiter à la fois des avantages du vélo et puis, surtout aussi, faire profiter la société du non usage de l'automobile pour des petits trajets. Ceci dit je remercie la Municipalité pour sa réponse qui m'a été communiquée par écrit et je prends note que dans le cadre de la révision du règlement, la Municipalité étudiera l'opportunité, enfin j'espère, pas seulement l'opportunité mais aussi la mise en place de règles pour prévoir dans les constructions des emplacements vélos. Comme d'ailleurs le prévoit le plan général d'affectation de la Ville de Lausanne, et d'autres cantons, comme Berne qui prévoient ça sur leur règlement des constructions. Voilà, je vous remercie et je n'ai pas de projet de résolution suite à cette interpellation.

Le Président ouvre la discussion sur l'interpellation de Monsieur Alexis BALLY.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président précise que Monsieur le Conseiller Alexis BALLY ne désirant pas faire adopter de résolution la discussion est terminée. Le Président passe au point suivant de

l'ordre du jour.

3.5. INTERPELLATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ALEXIS BALLY
« PERFORMANCES ENERGETIQUES DES BÂTIMENTS »

Le Président rappelle que nous allons poursuivre le traitement de l'interpellation de Monsieur le Conseiller Alexis BALLY au sujet des performances énergétiques des bâtiments, que nous avons traitée lors de notre séance du Conseil communal du 25 avril 2007. Le traitement de cette interpellation est toujours soumis à l'article 68 de notre règlement et nous allons procéder comme pour le point 4 que nous venons de traiter.

Le Président passe la parole à **Monsieur Gil REICHEN** :

Nous répondons par la présente aux cinq questions posées dans l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Alexis BALLY lors de la séance du Conseil communal du 25 avril 2007 relative aux performances énergétiques des bâtiments. La Direction de l'urbanisme et de l'environnement (DUE) se base sur les documents requis pour la mise à l'enquête publique et établis par des professionnels qualifiés et responsables selon les articles 97 et suivants de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), les articles 68 et suivants de son règlement d'application (RLATC) et, depuis le 1^{er} septembre 2006, les nouveaux articles introduits dans la nouvelle loi sur l'énergie et son règlement d'application. Comme la plupart des autres communes, elle ne vérifie pas les formulaires requis et fait entière confiance aux professionnels qualifiés pour les aspects techniques de domaines spécifiques tels que par exemple de dimensionnement des structures des bâtiments, installations techniques, ou l'établissement de bilan thermique. L'examen de la DUE se limite aux aspects régis par le règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (RCATC) et les délégations prévues par le droit cantonal telles que la salubrité, les normes ECA, etc. Pour les mêmes raisons évoquées précédemment, les contrôles de pose d'isolation ne peuvent s'effectuer par la DUE en cours d'exécution des travaux. Un contrôle général, d'une part des conditions fixées par le permis de construire, et d'autre part de la conformité de l'exécution des plans mis à l'enquête, s'effectue lors de la visite de la commission de salubrité. Cette dernière élabore un préavis à l'intention de la Municipalité pour la délivrance du permis d'habiter. La Municipalité a pris acte du constat fait par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) selon lequel 60 % des dossiers mis à l'enquête publique ne respectent pas les valeurs-limites de la norme SIA 380/1 sur l'isolation thermique des bâtiments, avec pour conséquences le gaspillage d'énergie et l'augmentation des émissions de polluants. La Municipalité considère toutefois qu'il appartient au Canton d'agir dans ce domaine et soutient la volonté cantonale d'informer et de sensibiliser par des cours les milieux de la construction et ceux des propriétaires, sachant que le bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en Suisse (env. 45 %).

Le Président demande à Monsieur Alexis BALLY s'il a des remarques sur la réponse de la Municipalité.

Monsieur Alexis BALLY :

Donc tout d'abord je remercie la Municipalité pour sa réponse qui m'a été communiquée par écrit avant la séance. J'ai bien compris les raisons qui font que la Municipalité n'est pas en mesure, donc par le service d'urbanisme, de contrôler ces

dossiers, donc de contrôler les calculs thermiques des bâtiments, mais il n'en reste pas moins que le règlement d'application de la loi sur l'énergie est absolument clair là-dessus, c'est bien aux communes de contrôler la conformité aux dispositions légales, dont celle l'isolation thermique. Donc, je pense que c'est important - je sais qu'il existe une délégation - que les Municipalités fassent savoir au canton que cette délégation ne fonctionne pas. Et c'est pourquoi j'ai préparé un projet de résolution qui au fond qui n'engage pas à grand-chose, mais enfin qui aurait la teneur suivante : ***Le Conseil communal invite la Municipalité à faire part au Conseil d'Etat du fait qu'elle n'est pas en mesure de vérifier la conformité des projets de construction de bâtiments aux normes en vigueur en matière d'isolation thermique.***

Le Président rappelle que nous sommes dans le deuxième cas de figure qui peut se présenter à nous en cas de traitement d'une interpellation, le dépôt d'une résolution. Le Président relit cette résolution : ***Le Conseil communal invite la Municipalité à faire part au Conseil d'Etat du fait qu'elle n'est pas en mesure de vérifier la conformité des projets de construction de bâtiments aux normes en vigueur en matière d'isolation thermique.***

Le Président ouvre la discussion au sujet de cette interpellation et cette résolution.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je pense que dans la mesure du possible il doit exister entre un Conseil et la Municipalité des relations de confiance. Monsieur le Municipal Reichen a eu l'honnêteté de nous avouer que la Municipalité de Pully n'était pas encore en mesure d'accomplir ou de réaliser les contrôles que vous souhaitez immédiates. Je doute qu'elle y arrive dans un délai proche. C'est la raison pour laquelle je ne pense pas que ce soit le rôle de notre Conseil de jouer au petit rapporteur en votant une résolution qui sera publiée tel quel dans la presse et ailleurs, par laquelle le Conseil communal de Pully attire l'attention de qui ? Eh bien de l'autorité de contrôle du Conseil d'Etat que la Municipalité de Pully n'accomplit pas tout à fait ses missions. Alors pour un motif de fond, fondamental, j'invite les membres de ce Conseil à ne pas se prêter à un petit jeu, à ce petit jeu. Déjà tout à l'heure, mon cher collègue, nous vous avons écouté parler de la mobilité douce. Si vous êtes un vieux crabe, je suis très vieux crabe, moi qui habite au chemin de Beau-Soleil, je ne me vois pas descendre le chemin de Reinner en bicyclette et surtout le remonter, à moins d'avoir sur mon dos une trousse avec de la « Trinitrine » en cas de crise cardiaque, du sérum « Bogomolette » pour activer le fonctionnement de mes muscles et du « Baume du tigre » pour assouplir mes tendons. Non, mais ça c'est de la plaisanterie. En revanche sur votre deuxième proposition, la proposition qui concerne, en sorte, une résolution de blâme, je m'y oppose et j'invite le Conseil à s'y opposer.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Mais, ma résolution ce n'est pas du tout dans le sens d'un blâme à la Municipalité. Dans sa réponse la Municipalité dit bien que la plupart des communes sont dans le même cas. Et si une commune qui est bien équipée au point de vue des compétences du personnel, service d'urbanisme, n'est pas en mesure de faire ces contrôles, alors cela veut dire que l'ensemble du système ne fonctionne pas. Donc c'est bien pour mettre le doigt sur ces défauts du système, donc c'est-à-dire la délégation de compétence aux communes de ces contrôles, donc j'aimerais mettre le doigt sur ces défauts. Donc, ce n'est pas du tout un blâme à la Municipalité.

Madame Irène GARDIOL demande la parole :

C'est bien dans le même sens que je voulais intervenir pour dire qu'il ne s'agit pas du tout d'un blâme ou d'une mesquinerie, de rapporter de la part du Conseil communal. Il s'agit de dire à la Municipalité ce qu'elle nous a dit ici au Conseil. Et surtout l'attirer l'attention du Conseil d'Etat que c'est un peu facile d'édicter des lois magnifiques qui donnent des règles qui sont très précises sur l'économie d'énergie, entre autres dans les bâtiments, et ensuite on délègue ça aux communes qui ne peuvent pas l'appliquer. Donc, c'est comme ne pas édicter de loi, seulement on a une meilleure conscience, si on a édicté une magnifique, belle loi et ensuite on est tout content, mais elle ne s'applique pas. Alors je trouve très important qu'on attire l'attention du Conseil d'Etat, et puis ce petit jeu est dénoncé et que d'autres communes devraient nous suivre.

Madame Isabelle KRENGER demande la parole :

Je trouve qu'on empoigne le problème à l'envers. Je trouve que Monsieur Bally qui est député devrait secouer le Grand Conseil à ce sujet et faire une intervention à cet endroit. Comme cela ça viendrait d'en haut.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Mais, je crois l'avoir déjà dit lors de mon interpellation elle-même qu'il y avait une motion déposée au Grand Conseil dans ce sens. Donc il faudrait absolument que les Municipalités fassent savoir au Canton que le système ne fonctionne pas.

Monsieur Daniel WURLOD demande la parole :

Il serait bien aussi que ces messieurs du Grand Conseil et de l'Etat fassent une loi moins compliquée. Parce que je peux vous dire comme praticien qui la pratique tous les jours c'est trop compliqué. On doit décompter jusqu'à la dernière calorie, au moment où on n'a même pas le permis de construire, on ne sait pas si on l'aura ou s'il y aura des oppositions. C'est beaucoup trop tôt. Si le système ne fonctionne pas, je pense que le Canton de Vaud doit s'en prendre à lui-même. Il dégage en corner en accusant les Municipalités de ne pas faire respecter. Mais la loi est trop compliquée. Les questions posées sont beaucoup trop détaillées et beaucoup trop tôt. Et ce n'est pas une question de respecter des normes, c'est une question de décompter à un moment qui est trop tôt, avant que l'architecte ait fait ces détails, avant qu'il ait eu les budgets, avant qu'il ait eu les choix, déjà à ce moment-là il faut donner toutes sortes d'indications. Raison pour laquelle, ultérieurement, les constructeurs, que ce soient l'architecte, une entreprise générale ou les maîtres d'état directement n'appliquent peut-être pas. Mais c'est parce qu'on demande les choses trop tôt. C'est pour cela que la loi ne fonctionne pas. Ce n'est pas une question de mauvaise volonté, ni des Municipalités, ni des services techniques, ni des architectes, ni des constructeurs.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Juste pour dire que le constat du « Seven » ça portait uniquement sur l'application de la norme SIA 380/1 qui est connue depuis pas mal de temps.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote de résolution et la relit par acquit de conscience. *Le Conseil communal invite la Municipalité à faire part au Conseil d'Etat du fait*

qu'elle n'est pas en mesure de vérifier la conformité des projets de construction de bâtiments aux normes en vigueur en matière d'isolation thermique.

Cette résolution est refusée par 40 voix contre, 24 voix pour et 10 abstentions.

3.6. INTERPELLATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FRED OSCAR PFISTER AU SUJET DES ECONOMIES REALISEES PAR LA MUNICIPALITE

Le Président rappelle qu'en conformité avec l'article 68 de notre règlement cette interpellation avait été appuyée par plus de cinq membres de notre Conseil lors de la séance du 25 avril dernier. Ce même Conseil avait ensuite décidé du report de la présentation, du développement de cette interpellation à la séance de ce soir. Comme pour les points précédents le traitement de cette interpellation est soumis à l'article 68 de notre règlement, que le Président ne relit pas. Il avait le texte l'interpellation de Monsieur Fred Oscar Pfister lors de notre dernière séance. Toutefois il était trop tard pour le remettre aux membres du Conseil avec les documents pour la séance du Conseil de ce soir.

Le Président invite Monsieur le Conseiller Fred Oscar Pfister à venir nous lire son interpellation, puis à nous commenter son texte (voir archives). Je voulais développer un petit peu. Je voulais commencer par dire notre interpellation ne figure pas à l'ordre du jour etc. Mais vous m'avez mis à l'aise parce que vous avez tout de suite dit d'entrée que la parole me sera donnée en fin de séance. Les citoyens de Pully se sont opposés par deux fois à une augmentation d'impôt par référendum, nous venons de l'entendre en 2004, suivi d'un deuxième référendum cette année. Il est nécessaire que la Municipalité suive ce signal clair et procède à des économies et réductions des coûts et non à l'augmentation des impôts de la dette. Nous accordons à la Municipalité que des efforts ont été faits, mais de nombreux chiffres publiés par la presse diffèrent quelque peu de ceux qui nous ont été communiqués par notre Syndic. C'est une répétition de l'interpellation. Par exemple, dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre communes et canton, j'en passe, je viens de le lire. Les volumineux comptes globaux 2006 mis à notre disposition ne sont pas facilement accessibles aux non professionnels. Ils figurent sur l'agenda pour la séance de juin. D'ici là nous souhaitons obtenir le détail des réductions réelles de coûts prises annuellement depuis le dernier référendum et à l'avenir sur le programme d'action envisagé à court et moyen termes pour pallier la situation difficile de Pully. Nous autres Conseillers sommes les gardiens de la volonté publique et devons lui rendre compte et justice. C'est dans cet esprit que notre interpellation doit se percevoir. Nous cherchons plus de synthèse et de transparence dans la masse d'informations mises à notre disposition. Nous vous remercions d'avance de votre concours.

Le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Vous comprendrez aisément que les questions posées par Monsieur Pfister sont multiples. Une réponse relativement lacunaire ou lapidaire n'est pas de circonstance. Ainsi d'entente avec mes collègues de la Municipalité, nous avons préparé une réponse écrite qui est contenue dans le préavis de présentation des comptes qui doit vous parvenir ou vous est parvenue cette semaine. Et c'est par ce biais-là que nous répondrons et que nous aurons l'occasion de discuter de cette réponse lors de la

prochaine séance de présentation des comptes.

Le Président remercie le Syndic pour sa réponse et précise qu'il s'agira d'étudier attentivement le préavis sur les comptes qui nous parvient ces jours. Nous poursuivrons la discussion sur l'interpellation de M. Pfister lors de la présentation des comptes lors de la séance du 27 juin prochain.

3.7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Président rappelle que comme il l'a annoncé tout à l'heure, Madame Annie Mumenthaler a déposé une interpellation.

Nous allons donc passer au développement de cette interpellation, le Président rappelle quelques points de l'article 68, qui régit ces interpellations, en particulier le premier paragraphe qui dit que : *chaque membre du Conseil peut par voix d'interpellation demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration.*

Le Président invite Madame Annie MUMENTHALER à venir nous lire le texte de son interpellation.

Madame Annie MUMENTHALER :

Suite aux cambriolages qui ont eu lieu ces derniers jours à l'administration communale, à la Maison Pulliérane et de là au théâtre de la Voirie, je demande pour notre information et je pense aussi à l'incendie du Prieuré il y a quelques années, je demande donc pour notre information à la Municipalité de bien vouloir nous communiquer une analyse complète et détaillée du portefeuille des assurances de la commune. C'est-à-dire tous les types d'assurances, RC, ECA, vol mobilier etc.. pour l'administration, les églises, les écoles, les centres sportifs, en un mot pour tous les édifices et lieux publics gérés par la commune. Je demande également que nous soit communiqué le nom du spécialiste, je veux dire bien entendu du courtier en assurances qui s'occupe très précisément de ce grand et complexe portefeuille, ainsi que le nom du responsable de la commune qui établit le relais entre la Municipalité et cet expert en assurances. Je remercie par avance la Municipalité de sa bienveillante attention à satisfaire cette demande de renseignements.

Le Président rappelle comme le précise l'article 68 de notre règlement, cette interpellation pourra être traitée ou développée, elle a déjà été lue, elle invite peut-être à un développement plus élaboré, elle pourra être développée si elle est appuyée par plus de cinq membres de notre Conseil.

Le Président passe au vote pour la prise en considération de cette interpellation.

Il y a plus de cinq Conseillères et Conseillers qui appuient cette interpellation.

Le Président demande à Madame Annie MUMENTHALER si elle souhaite que cette interpellation soit développée séance tenante ou dans notre prochaine séance.

Madame Annie MUMENTHALER :

Non, bien sûr je laisse à la Municipalité le temps de préparer les documents et de nous renseigner avec tous les détails que je demande. Et je ne demande pas du tout une

réponse immédiate. Dès que la Municipalité aura fait cette analyse.

Le Président rappelle que si c'est bien une interpellation la Municipalité devra répondre lors de la prochaine séance.

Madame Valérie BORY BEAUD demande la parole :

Je voulais revenir très brièvement sur les tests fédéraux de blé OGN très rapidement. Donc on avait préparé une question, étonnés d'apprendre par la presse l'information sur un sujet aussi chaud que l'essai de blé OGN au Caudoz. Donc, nous avons préparé une question demandant des informations à la Municipalité, ainsi que sa position. Alors il se trouve que Monsieur le Syndic a répondu, il a pris les devants, il a répondu en début de séance, et nous le remercions.

Madame Irène GARDIOL demande la parole :

J'ai une information à vous donner aussi sur le sujet de la dissémination de ce blé génétiquement modifié sur les terrains de la Station fédérale d'essais du Caudoz à Pully, les Verts de Pully-Lavaux organisent une séance d'information sur ce sujet s'adressant à toute la population Pulliérane et environs. Elle aura lieu le mercredi 6 juin 2007 à 20h00 au foyer de la Maison Pulliérane et parmi les orateurs qui viendront nous parler de ce sujet important, il y aura un chercheur de Changins qui nous présentera sa recherche dans le cadre du PNR 59 dont une partie se réalise ici sur nos terrains. Un juriste nous expliquera la procédure pour une participation citoyenne à cette consultation d'un type un peu spécial. L'échéance d'intervention est fixée au 14 juin 2007, donc les délais sont extrêmement courts. Un spécialiste replacera cette recherche dans le cadre du moratoire fédéral sur les OGM voté en novembre 2005. Je vous rappelle que 56,4 % de citoyens actifs de Pully avaient soutenu le moratoire et une participation de 51% à Pully lors de cette votation, il y a donc deux ans. Et à la fin il y aura encore dialogue et échange entre les spécialistes et la salle sur le sens et le but de cette recherche, sur nos questions, nos interrogations. Donc, je ne peux que vous recommander d'agencer cette date et d'être présents au Foyer de la Maison Pulliérane ce mercredi 6 juin 2007 à 20h00.

Madame Marianne HEFHAF demande la parole :

J'aimerais vous entretenir de quelque chose complètement différente. J'aimerais intervenir à propos d'une communication dont nous a fait part la Municipalité dans son résumé des décisions municipales du 17 avril 2007. Cela concerne les colonies des Mosses et des Monts-de-Pully d'été et d'automne. Je cite : *La Municipalité a décidé d'adopter le principe du forfait, en remplacement du barème échelonné sur les revenus imposables pour les deux colonies 2007 de 13 jours des Mosses et des Monts-de-Pully.* Et je cite encore *de fixer ce forfait pour les 13 jours de colonie à CHF 650.-- pour les Mosses à CHF 520.-- pour les Monts-de-Pully et à CHF 845.-- pour les éventuels participants domiciliés hors de la commune.* Permettez-moi de faire quelques remarques à ce propos. Je trouve personnellement tout à fait regrettable la décision de la Municipalité de passer du barème échelonné selon les revenus à un forfait. La solution qui prévalait jusqu'à présent était éminemment sociale, elle permettait aux familles à revenu modeste et aux familles monoparentales d'envoyer plus aisément leurs enfants à nos deux colonies. Je comprends d'autant moins cette décision que dans nos unités d'accueil de l'enfance et la jeunesse, garderies, nurseries, unités d'accueil la participation financière des parents se fait, elle, bien en fonction des revenus. J'ajoute que les sommes de CHF 650.-- et CHF 520.-- qui ont été décidées

sont des sommes élevées pour des séjours qui à la base se voulaient justement sociaux, à savoir permettre à des enfants de familles monoparentales ou à revenu modeste de bénéficier de vacances sans trop grever les budgets. Je dirais encore remplacer la réduction de 50 % pour le deuxième enfant et suivants d'une même fratrie par une réduction de 20 % me navre également. Un exemple, si vous le permettez, trois enfants d'une même famille aux Mosses CHF 1'690.--. Quel ouvrier, quelle maman élevant seule ses enfants peuvent-ils s'offrir ce luxe ? Aucun. Nous savons tous que l'écart se creuse de plus en plus entre bas revenus et hauts salaires. Pourquoi dans ces conditions passer, pour nos colonies d'un barème social échelonné sur les revenus imposables à un tarif unique ? Je déplore les décisions qui ont été prises à ce propos et j'espère que notre Municipalité osera la sagesse d'un retour en arrière pour les colonies de l'année 2008.

Monsieur Claude DOMENJOZ demande la parole :

Je reviens sur le problème du rapport de la Commission des finances qui a été lu par donc Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD. Personnellement je serai intéressé à obtenir copie ou par Internet par exemple de ce rapport. Serait-il possible ? Suggestion : Je fais suggestion à Monsieur le Président si le moyen d'Internet ne pourrait pas être utilisé d'avantage par notre Bureau, partant de l'idée que probablement 80 % de nos collègues sont équipés de ce moyen, donc des convocations de commissions, des rapports de commissions. Je dis bien il n'est pas nécessaire que l'entier des rapports de la Municipalité nous soient envoyés par Internet, ce serait trop de papier. Mais juste des rapports importants ne pourraient-ils pas être mis à disposition par Internet. Cela permettrait aussi de faire quelques petites économies.

Le Président remercie Monsieur Claude DOMENJOZ pour cette intervention. Il rappelle que les rapports de commissions sont envoyés par les Présidents-rapporteurs ou les rapporteurs des Commissions permanentes, Finances, Urbanismes, Gestion. Ces présidents doivent normalement envoyer ces rapports aux membres du Bureau, donc ils les reçoivent au même titre que les commissaires qui siègent dans les commissions et que ces rapports sont normalement et usuellement envoyés à tous les présidents de groupes et président de partis du Conseil communal, ils sont donc largement diffusés. Ils devraient donc parvenir dans un délai le mercredi, donc une semaine avant la séance du Conseil communal, on sait que c'est parfois difficile. On tolère, parfois certain retard, mais les rapports en règle générale nous arrivent. Effectivement, cette fois ci ça été un covac pour la Commission des finances. J'espère que ça ne se reproduira pas.

Le groupe de travail qui s'occupe de la refonte de notre règlement communal doit discuter aussi de la diffusion des rapports, de la manière de les diffuser, puisque effectivement suite à la motion du Monsieur Conseiller Philippe DIESBACH, elle doit étudier le fait qu'on ne lise plus les rapports lors des séances du Conseil. Donc, pour que les rapports ne soient plus lus, ils doivent être distribués à tout le monde. Donc effectivement il faudra étudier la diffusion par Internet et par courrier pour ceux qui n'ont pas Internet. Le Président espère que cette réponse satisfait Monsieur le Conseiller Claude DOMENJOZ.

Madame Maria-Christina CUENDET demande la parole :

Je comprends votre étonnement Madame Marianne HEFHAF, parce que effectivement les changements sont assez importants, mais ils n'ont pas été faits simplement sur un coup de tête. Ces changements de tarifs et ce passage au système forfaitaire ont été

faits après plusieurs études et analyses. D'abord comparaison entre autres organisations et autres communes qui offraient également des camps et ensuite après analyse du coût journalier d'un home école « Les Mosses » comme celui que nous avons. Alors, première des choses qui faut savoir, mais je crois que ça a déjà été dit dans les articles de journaux, le coût home école « Les Mosses » journalier est de CHF 141.-- brut, le coût aujourd'hui de CHF 50.-- par jour pour treize jours complets, il reste encore une subvention très importante de la commune, même avec un coût comme celui-là qui est encore de CHF 90.--. Les études que nous avons faites sur les quatre dernières années, concernant les comparatifs de prix qu'on pouvait avoir nous montrent que sur quatre ans les moyennes que nous avons eues, nous, de rentrées s'échelonnaient entre CHF 13.-- et CHF 27.-- par jour. Ça c'était la moyenne de tous les enfants qui venaient dans ces camps. Il est vrai que nous avons aussi une partie de notre population qui a des salaires qui sont moins élevés que les autres. Mais ces colonies sont ouvertes, d'une part à tout le monde et d'autre part ce système que nous avons mis en place et qui nous paraît être beaucoup plus adéquat et en conformité avec la région dans laquelle nous nous trouvons nous permet aussi de venir en aide, de manière beaucoup plus ciblée aux personnes qui en ont besoin et peut-être même encore mieux. C'est-à-dire de manière encore plus importante si c'est nécessaire pour des personnes qui en ont besoin. Il me semble qu'aujourd'hui, cette manière de faire correspond beaucoup mieux aux attentes aussi de notre population. J'aimerais quand même vous dire que tant la semaine des relâches et celle du mois d'octobre à venir ces colonies sont complètes. Donc on se rend compte, on a dû venir en aide à certaines personnes qui l'ont demandé, on l'a fait avec grand plaisir, mais c'est quand même pour expliquer que nous rentrons un peu mieux dans nos frais et tout en répondant quand même à une attente et puis que apparemment ça a dû convenir quand même à une grande partie de la population.

Le Président demande à Madame Marianne HEFHAF si elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité.

Madame Marianne HEFHAF :

J'entends bien la réponse et vos arguments, je ne suis pas convaincue du tout, malheureusement.

Monsieur Jean-Philippe CLAVEL demande la parole :

J'ai eu l'occasion de téléphoner à la sécurité sociale pour demander, effectivement, - j'ai trois enfants - ce qu'il en était de cette augmentation qui m'a paru vraiment conséquente, même plus que conséquente. Avec l'adaptation des tarifs, l'augmentation a passé, et suivant les cas de 35 à 80 % par rapport à l'année dernière. Il m'a été répondu également que ceci avait été fait, comme vous l'avez souligné, en comparaison avec les autres communes voisines. Aussi j'aimerais vous demander des explications plus précises que celles que vous nous avez données. Premièrement :

Point a) Quelle est l'incidence financière de cette adaptation ? Donc il y a déjà eu des adaptations à propos des écoles. J'aimerais dire ici, que l'aide pour les échanges linguistiques au secondaire a été supprimée il y a déjà quelques mois. Alors c'est toujours dans le cadre de l'école qu'on supprime les aides, je ne sais pas, il y a peut-être un problème là. J'aimerais savoir à combien se montent les recettes supplémentaires escomptées liées aux colonies d'été et aux camps d'automne. J'aimerais savoir également à combien se montent les recettes annuelles supplémentaires escomptées, liées à l'école à la montagne qui là aussi a été

augmentée, sauf erreur à CHF 350.-- la semaine et là vraiment c'est pour tous les enfants du secondaire. Deuxième question, quelles sont les tarifs en vigueur pour les camps et l'école à la montagne des communes suivantes : Lausanne – Paudex – Belmont – Lutry ?

Le Président demande à Monsieur Jean-Philippe CLAVEL de bien vouloir remettre ses questions par écrit à la Municipalité, afin qu'elle puisse répondre.

Monsieur Daniel WURLOD demande la parole :

J'aimerais juste savoir quel est le prix de la route de la Chénaulaz pour laquelle on a reçu une communication aujourd'hui ? C'est 4'000 m2 de tapis. Est-ce qu'on a une idée du montant que ça représente ?

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

J'ai un blanc, c'est bizarre parce qu'on parle du noir, mais je crois qu'on va me souffler la réponse, CHF 220'000.--. J'ajoute parce que c'est une somme assez importante, en fait, nous avons très peu de possibilités pour faire d'autres campagnes de tapis. On utilise ma foi ce montant, mais le montant global de la campagne de tapis annuelle ne sera pas dépassé.

A la demande du Président, Monsieur Daniel WURLOD déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

Avant de clore le débat, le Président rappelle que notre prochaine séance aura lieu le mercredi 27 juin 2007 à 18h00 toujours dans cette salle, et rappelle également que cette prochaine séance sera suivie du traditionnel repas du Conseil communal offert par la Municipalité.

Le Président lève la séance à 22h13 et remercie les membres du Conseil pour leur engagement et leur souhaite bon retour dans leurs foyers.

La secrétaire

Vu le Président :

Jacqueline Vallotton

Marc Zolliker

